



# DES MAISONS « MULTISERVICES » EN MILIEU RURAL

CHARLEROI, LE 11 AVRIL 2024



# PLAN

- Préalable
- Constats
- DPR
- Éléments indispensables à la réussite d'un développement territorial
- Définition du projet
- Que voulons-nous y retrouver ?
- Gouvernance

# RENDONS À CÉSAR ...

Ce travail est la suite de l'initiative prise par Bruno Antoine (ancien secrétaire fédéral CSC Luxembourg) et Dominique Wilkin (secrétaire régional intersectoriel CSC Services Publics)



# PRÉALABLES

4 440 km<sup>2</sup> (plus de 25 % du territoire wallon)

293 647 habitants (un peu moins de 8 % de la population wallonne)

Nous ne traiterons pas de la santé ni de l'enseignement dans cette présentation



# CONSTATS

Qu'est-ce qui a fait qu'on est arrivé à cette proposition dans la Province ?



# 1<sup>ER</sup> CONSTAT : DISPARITION DES SERVICES PUBLICS DANS NOTRE PROVINCE

La centralisation des services publics touche  
davantage les zones rurales.





## 2<sup>ÈME</sup> CONSTAT : C'EST LE BÂTIMENT QUI COÛTE CHER

En mutualisant les infrastructures, les économies réalisées doivent permettre de maintenir un service local de qualité.

Gestion des coûts dans les projets



## 3<sup>ÈME</sup> CONSTAT : LUTTER CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Des études ont prouvé que là où les habitants sont les plus éloignés des services publics, l'extrême droite monte en flèche.

« Ils ont l'impression d'être les derniers à bénéficier des ressources publiques. » Katherine Cramer

### SAINT-HUBERT

## Un groupe d'extrême droite wallon tente de recruter des membres dans la région

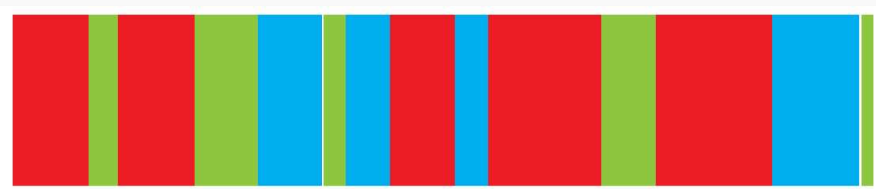
Via un post Facebook, le groupe Chez Nous, parti d'extrême droite de Wallonie, tente de recruter des membres dans la région de Saint-Hubert. Une manœuvre que condamne Pierre Henneaux, le bourgmestre de Saint-Hubert.





Les habitants des zones rurales sont déjà pénalisés, notamment par rapport à l'offre des transports en commun. Il est indispensable qu'ils ne le soient pas également avec les services qui doivent rester accessibles à chacun.

Un habitant d'une zone rurale paie les mêmes impôts que n'importe quel autre habitant.  
Il est en droit d'exiger les mêmes services publics que partout ailleurs.



DÉCLARATION DE POLITIQUE  
**WALLONIE**  
2019-2024

**QUE DIT LA DÉCLARATION DE  
POLITIQUE RÉGIONALE DU  
GOUVERNEMENT WALLON ?**



## QUE DIT LA DPR ?

Chapitre 2 : La formation et l'accompagnement du travailleur en recherche d'emploi

*La Wallonie dispose de différents dispositifs et acteurs de formation professionnelle, dont les principaux sont le Forem, les centres de compétence, l'IFAPME, les CISP, les MIRE et les fonds sectoriels. Leur potentiel doit être optimisé, notamment par une meilleure collaboration.*



## QUE DIT LA DPR ?

### Chapitre 5 : La politique d'investissement

*En termes d'investissements, le Gouvernement favorisera les infrastructures partagées d'intérêt régional pour le développement des compétences et des filières industrielles wallonnes d'avenir (dans le numérique, la santé, l'économie circulaire, etc.).*



## QUE DIT LA DPR ?

### Chapitre 6 : L'économie circulaire et régénératrice

*La Wallonie fera en sorte que l'ensemble de ses activités économiques s'inscrivent dans une approche d'économie circulaire (production bas carbone, zéro déchet, économie de la fonctionnalité, circuits courts, économie de la réparation, sortie de l'obsolescence programmée, assainissement des friches industrielles, réduction planifiée de l'usage des plastiques, design responsable).*



## QUE DIT LA DPR ?

### Chapitre 7 : Les entreprises et les indépendants

*Il (le gouvernement) entend privilégier les politiques durables de revitalisation des quartiers commerçants et des petits commerces dans les centres urbains et les villages (rénovation des devantures, soutien aux marchés dont les marchés couverts permanents) associant les pouvoirs locaux et les commerçants, avec un modèle de proximité et de mixité commerciale.*



## QUE DIT LA DPR ?

### Chapitre 12 : L'énergie

*Par ailleurs, le Gouvernement, en coordination avec l'autorité fédérale, renforcera, tout en les rationalisant, les outils d'information et d'accompagnement des citoyens en matière d'énergie, qu'ils soient régionaux (guichets de l'énergie, primes Mebar, etc.) ou communaux (maisons de l'énergie, CPAS, tuteurs énergie, etc.). Ils permettront d'améliorer la prévention et l'accès à l'énergie. Ils contribueront à rendre les économies d'énergie réalisables par tous. Ils doivent agir de manière proactive, être davantage coordonnés et mis en réseau, afin de toucher un maximum de citoyens. Leurs missions pourront être éventuellement élargies à l'eau.*





## QUE DIT LA DPR ?

Chapitre 14 : Le développement du territoire

*Plus largement, le Gouvernement déploiera une stratégie régionale pour augmenter l'accès aux services et équipements publics ou collectifs, et aux petits commerces, dans les noyaux urbains, périurbains et ruraux existants.*



## QUE DIT LA DPR ?

Chapitre 23. Les services publics et la fonction publique

*La fonction publique doit être efficace, impartiale et forte pour remplir les missions qui sont les siennes et assurer la satisfaction des usagers :*

- *Renforcer et faciliter l'accès à l'information pour les citoyens*



## QUE DIT LA DPR ?

### Chapitre 24 : Les villes et communes

*Pour mieux assurer l'efficacité des services publics, le Gouvernement incitera les villes et communes à développer des politiques supracommunales au niveau de chaque bassin de vie. Un encouragement financier spécifique sera octroyé aux projets supracommunaux.*

*Veiller à localiser dans les centres urbains et ruraux des entreprises, commerces et services qui peuvent adéquatement s'inscrire dans le tissu bâti en vue d'assurer une bonne mixité des fonctions et de réduire les déplacements.*



## QUE DIT LA DPR ?

### Chapitre 24 : Les villes et communes

*Le Gouvernement soutiendra la revitalisation et la restauration des milieux ruraux, dans le respect des caractères propres de chaque commune, de manière à améliorer la cohésion sociale et les conditions de vie de ses habitants. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'en garantissant un accès suffisant aux transports en commun et une accessibilité des services (santé, commerce, poste, téléphonie, internet, maison de quartier et espaces verts, etc.) performante, tout en promouvant un aménagement du territoire qui concourt à ces objectifs.*

MR : « Se fédérer sur le devenir de notre région »

PS : « La solution passe par un vrai choix politique »



## **ÉLÉMENTS INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE D'UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (1)**

Nous devons dépasser la notion de responsabilité wallonne pour porter un projet de développement qui dépasse celles et ceux qui ont la responsabilité wallonne aujourd'hui.

Le projet a l'ambition de viser au-delà des échéances électorales actuelles : communales, provinciales, régionales, communautaires et fédérales.

Les Engagés : « Députés et syndicats doivent travailler ensemble »

Ecolo : « Un panier de services minimum pour tout citoyen »

## **ÉLÉMENTS INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE D'UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (2)**

Le projet de développement doit se concevoir dans un découisonnement des niveaux de pouvoir et concerne les services publics rendus par :

- les administrations communales
- l'administration provinciale
- l'administration régionale
- l'administration de la FWB
- l'administration fédérale
- la Poste
- la SNCB



## ***ÉLÉMENTS INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE D'UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (3)***

La construction de ce projet de développement nécessitera un temps et une planification qui ne peuvent se limiter à des échéances électorales.

D'autres projets ont suivi cette même logique : développement économique, réaffectation des friches d'activités, Vivalia, Plan de relance.



# DÉFINITION DU PROJET

Nous voulons une maison des services au public par commune et prioritairement pour les zones décentralisées de la province.





**QUE VOULONS-NOUS RETROUVER DANS CETTE  
MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS.?**



## UN GUICHET UNIQUE

- Le principe se fonde d'abord sur l'accessibilité pour le citoyen, à un guichet unique de services pour compte de toutes les administrations provinciales, régionales, communautaires et fédérales.
- Avec des permanences tenues par du personnel compétent formé et ayant accès aux banques de données de toutes les administrations.



# DES PERMANENCES DÉCENTRALISÉES DES :

- Administrations communales et CPAS
- Administration provinciale : guichet énergie
- Administrations régionales : logement, Avia, énergie
- Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Administrations fédérales : finances
- Administrations de la sécurité sociale : pensions
- La Poste
- Transport/Mobilité : TEC et SNCB



# ACCESSIBILITÉ À UN LIEU UNIQUE OÙ ON PEUT RETROUVER DES :

- Outils de cohésion sociale : Plan de Cohésion Sociale et infos pensions
- Outils de développement économiques locaux : ALE, TZCLD, ADL
- Outils d'emploi : Forem, accueil formation, CISP
- Espace partagé : salle de réunion équipée
- Outils de mobilité : TEC/SNCB
- Outils de lutte contre la paupérisation : accès facile aux aides
- Accessibilité à l'outil informatique pour tous : Espaces publics numériques



# ESPACE OUVERT À DIFFÉRENTS SERVICES ET AUX ASSOCIATIONS

Laissons aussi cet espace à d'autres services tels que distributeurs d'argent (Batopin), petit magasin de dépannage, vente de produits locaux issus des circuits courts, épicerie sociale, buanderie sociale, ... dans l'esprit de la notion de service au public accessible, au sens large.



# FINANCEMENT

Mise en commun des finances provenant des différents acteurs et niveaux de pouvoir afin de faire levier au développement territorial avec les implantations par commune (accords de Coopération pour le public et contrats commerciaux avec le privé).

Possibilité également d'activer des fonds via les PCDR (programmes communaux de développement ruraux).





**GOUVERNANCE**



# LA COMMUNE

La commune prend seule la décision d'intégrer le projet collectif de développement et définit le périmètre des services.



## LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE CORRESPOND AUX LIMITES PROVINCIALES

- Le conseil de développement est le maître d'oeuvre politique qui définit l'offre maximale, négocie avec les différents pouvoirs, lève politiquement les obstacles.
- Il est en charge du montage financier à proposer aux différents partenaires.



# CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES

Elle coordonne les positions des différentes communes, suit la mise en œuvre, procède aux évaluations, propose des adaptations du périmètre des actions (contenu / territoire).



# IDELUX PROJETS PUBLICS

L'intercommunale sera chargée de la mise en œuvre opérationnelle.

Les pessimistes et les partisans de l'austérité diront que c'est impossible !

Et toutefois...

*La chance sourit aux audacieux*

*L'impossible d'aujourd'hui, c'est le possible de demain*

(René Mouriaux)

*L'impossible est source de mobilisation et de cohésion*

